

EverGen Infrastructure Corp.
Premier appel public à l'épargne
visant des unités
Le 9 juillet 2021

Une deuxième version modifiée du prospectus provisoire datée du 9 juillet 2021 (le « prospectus provisoire ») contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposée auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada. Un exemplaire du prospectus provisoire et de toutes ses modifications doit être transmis avec le présent document. Le prospectus provisoire est susceptible d'être complété. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus définitif. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus provisoire, le prospectus définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres décrits dans le prospectus provisoire ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les unités offertes n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État; elles sont offertes et vendues aux États-Unis uniquement à des acheteurs institutionnels admissibles (qualified institutional buyers), au sens de la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933. Les destinataires de l'offre aux États-Unis sont avisés par les présentes que l'offre et la vente d'unités offertes sont faites en vertu d'une dispense d'inscription de la Loi de 1933 prévue dans la Rule 144A. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Modalités

Émetteur :	EverGen Infrastructure Corp. (« EverGen » ou la « Société »).
Placement :	3 080 000 unités offertes de la Société (compte non tenu de l'option de surallocation, et 3 542 000 unités offertes si l'option de surallocation est exercée intégralement).
Prix d'offre :	6,50 \$ par unité offerte.
Unités offertes :	Chaque unité offerte sera composée d'une action ordinaire de la Société (une « action de l'unité ») et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire (chaque bon de souscription entier, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription conférera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire (une « action visée par un bon de souscription ») au prix d'exercice de 10,50 \$ pendant la période de 24 mois suivant la date de clôture.
Taille du placement :	20 020 000 \$, compte non tenu de l'option de surallocation.
Option de surallocation :	La Société a accordé aux preneurs fermes l'option de surallocation pouvant être exercée, en tout ou en partie, au gré des preneurs fermes, à tout moment dans les 30 jours à compter de la date de clôture, leur permettant d'acheter un nombre additionnel maximal de 462 000 unités offertes, correspondant à 15 % du nombre total d'unités offertes achetées aux termes du placement au prix d'offre, pour couvrir les surallocations, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du marché. Cette option peut être exercée pour obtenir des unités offertes, des actions de l'unité et des bons de souscription supplémentaires ou une combinaison de ces titres.
Actions en circulation :	En supposant un prix d'offre de 6,50 \$ par unité offerte, environ 13 367 392 actions ordinaires seront émises et en circulation à la réalisation du placement (environ 13 829 392 actions ordinaires si l'option de surallocation est exercée intégralement). Le texte qui précède donne effet à l'exercice réputé de 1 059 325 bons de souscription spéciaux.
Emploi du produit :	Le produit net estimatif de la Société tiré du placement s'établira à 17 818 800 \$, après déduction de la rémunération des preneurs fermes au montant de 1 201 200 \$ et des frais estimatifs du placement au montant de 1 000 000 \$, en présumant que l'option de surallocation n'est pas exercée. Si les preneurs fermes exercent intégralement l'option de surallocation, le produit net estimatif tiré du placement s'établira à 20 641 620 \$, après déduction de la rémunération des preneurs fermes au montant de 1 381 380 \$ et des frais estimatifs du placement au montant de 1 000 000 \$. Le texte qui précède repose sur l'hypothèse qu'il n'y a aucune vente visée par la liste du président.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net du placement de la façon suivante :

Principaux objectifs	Produit net du placement
Projets de construction, de mise en valeur, d'acquisition et d'agrandissement	17 318 800 \$
Fonds de roulement	500 000 \$
Total	17 818 800 \$

Bien que la Société ait l'intention de dépenser le produit net du placement de la façon susmentionnée, il pourrait y avoir des cas où, pour de saines raisons commerciales, des fonds peuvent être réaffectés au gré du Conseil ou de la direction.

Le produit tiré de l'exercice de l'option de surallocation, le cas échéant, devrait être affecté à des projets de construction, de mise en valeur, d'acquisition et d'agrandissement.

Politique en matière de dividendes :

La Société a actuellement l'intention de conserver tout bénéfice futur pour financer le développement et la croissance de son entreprise, et ne prévoit pas verser de dividendes sur les actions ordinaires. La déclaration et le versement de dividendes à l'avenir relèveront du pouvoir discrétionnaire du Conseil et dépendront de plusieurs facteurs, notamment la situation financière de la Société, les besoins en fonds de roulement actuels et prévus, les restrictions contractuelles et les critères de solvabilités imposés par le droit des sociétés ainsi que les autres facteurs que le Conseil juge pertinents.

Conventions de blocage :

Dans le cadre du placement, chacun des membres de la haute direction et des administrateurs de la Société et, s'il y a lieu, des membres de son groupe et des personnes qui ont un lien avec elle, sera tenu de conclure en faveur des preneurs fermes des conventions de blocage aux termes desquelles chacun d'eux acceptera de s'abstenir, directement ou indirectement : d'offrir, d'émettre, de vendre, d'attribuer, de garantir, de mettre en gage ou par ailleurs de transférer, d'aliéner ou de monétiser des actions ordinaires ou des titres pouvant être convertis, échangés ou autrement exercés pour obtenir des actions ordinaires ou d'autres titres de capitaux propres de la Société, ou d'effectuer des opérations de couverture ou de conclure toute forme de convention ou entente ayant pour effet de modifier le risque financier de ces actions et titres, ou d'annoncer publiquement l'intention de faire ce qui précède, de quelque manière que ce soit, pendant une période de 180 jours suivant la date de clôture, sans le consentement écrit préalable des cocheffs de file, au nom des preneurs fermes, lequel consentement ne peut être déraisonnablement refusé, ou sous réserve de certaines autres exceptions précises prévues dans les conventions de blocage.

En raison des différentes conventions de blocage volontaire et d'autres restrictions relatives à la revente imposées par les lois sur les valeurs mobilières (entièrement aux termes de l'IC 46-201) à la date du présent prospectus, environ 6 616 828 actions ordinaires actuellement, ou 64,3 % des 10 287 392 actions ordinaires qui devraient être émises et en circulation (compte tenu de l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux et avant la réalisation du placement), compte non tenu de la dilution, seront assujetties à des restrictions sur la libre cession à différents moments après la date de clôture. Cependant, conformément aux différents calendriers de libération applicables, on prévoit qu'environ 1 978 730 actions ordinaires (19,2 % des actions ordinaires à la date de clôture) seront libérées et pourront être négociées librement à la date de clôture, faisant en sorte qu'environ 4 638 098 actions ordinaires (45,1 % des actions ordinaires à la date de clôture compte non tenu du placement) demeurent assujetties à une certaine forme de période d'entiercement ou de période de blocage à la date de clôture.

Type de placement :

Premier appel public à l'épargne par voie de prospectus ordinaire déposé dans toutes les provinces du Canada. Placement privé à des acheteurs institutionnels admissibles aux États-Unis (*US Qualified Institutional Buyers*) aux termes de la Rule 144A, et à l'étranger selon ce que permettent les lois applicables.

Admissibilité :

REER, REEE, FERR, REEI, CELI et RPDB.

Inscription en bourse :

La Société a demandé l'inscription des actions ordinaires (y compris des actions de l'unité et des actions visées par un bon de souscription) à la Bourse de croissance TSX (la « TSX-V ») sous le symbole « EVGN ». L'inscription est assujettie à l'approbation de la TSX-V conformément à ses exigences d'inscription initiale.

Cocheffs de file :

Desjardins Marché des capitaux, Valeurs mobilières Clarus, Partenaires en gestion de patrimoine Échelon et RBC Marchés des Capitaux.

Rémunération des preneurs fermes :

Rémunération en espèces de 6,0 %. Une rémunération réduite de 3 % sera versée à l'égard des unités offertes vendues aux acquéreurs qui figurent sur la liste du président.

Date de clôture :

Dans la semaine du 26 juillet 2021.